



2022/2126(DEC)

31.1.2023

AVIS

de la commission des transports et du tourisme

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'entreprise commune
«Aviation propre» pour l'exercice 2021
(2022/2126(DEC))

Rapporteur pour avis: Gheorghe Falcă

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des transports et du tourisme invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. salue les constatations de la Cour des comptes, selon lesquelles les opérations sous-jacentes aux comptes de l'entreprise commune Clean Sky 2 (ci-après «l'entreprise») pour l'exercice 2021 sont légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs;
2. souligne que toutes les institutions de l'Union doivent respecter le règlement financier ainsi que des normes élevées en matière de gestion;
3. se félicite de l'introduction de la signature numérique; incite l'entreprise à œuvrer à la poursuite de la numérisation;
4. relève que le budget final de l'entreprise pour l'exercice 2021 était de 182,1 millions d'EUR en crédits d'engagement et de 189,4 millions d'EUR en crédits de paiement;
5. salue le fait que l'entreprise ait atteint un taux d'exécution de 99,6 % pour les crédits d'engagement et de 82,3 % pour les crédits de paiement;
6. note qu'à la clôture des comptes définitifs pour 2021, les membres privés de l'entreprise ont déclaré un montant cumulé de contributions en nature aux activités opérationnelles de 823,81 millions d'EUR et que l'entreprise a validé des contributions certifiées de 581,34 millions d'EUR; relève également que les membres privés ont fait état d'un montant cumulé de contributions en nature aux activités supplémentaires de 1,27 milliard d'EUR, dont 1,03 milliard d'EUR ont été validés par l'entreprise;
7. relève que le suivi de la recommandation de la Cour des comptes de 2020 concernant le recours au personnel intérimaire est toujours en suspens; invite l'entreprise à remédier au plus vite à ce problème, cette situation étant source d'instabilité et de risques importants pour elle; souligne que le programme de recherche et d'innovation de l'entreprise ne peut être mis en œuvre avec ce niveau de personnel statutaire;
8. déplore qu'aucun appel à propositions n'ait été lancé en 2021;
9. se félicite de la forte représentation des PME (29 % du nombre total de participations à des projets financés, soit 555 sur 1 887) et du niveau élevé de réussite des PME candidates (43 %); rappelle que l'entreprise ouvre de nouvelles perspectives pour les PME;
10. souligne que l'entreprise joue un rôle essentiel en associant le secteur de l'aviation au pacte vert pour l'Europe;
11. salue le lancement, en décembre 2021, de l'entreprise commune «Aviation propre», qui mettra en œuvre le programme «Aviation propre» de 2022 à la fin 2031, avec un financement prévu de 4,1 milliards d'EUR (dont 1,7 milliard d'EUR provenant de l'Union européenne); salue les travaux préparatoires de l'entreprise à cet égard et souligne

que ses activités devraient également inclure le développement des technologies écologiques et des carburants qui y sont associés;

12. fait observer que le programme Clean Sky 2 démontre clairement les avantages d'un véritable partenariat public-privé; prend acte de la participation élevée des parties prenantes, et notamment des PME (souvent leur première participation au programme-cadre européen), des centres de recherche et du monde universitaire; relève également que les entreprises articulent de plus en plus leurs programmes de recherche et d'innovation autour de Clean Sky en raison de l'efficacité et de l'efficacités de la recherche menée dans le cadre du programme au niveau européen; souligne que l'entreprise s'est avérée être un organe de gestion efficace;
13. se félicite de l'adoption du programme stratégique de recherche et d'innovation en décembre 2021; souligne que l'adoption de ce programme stratégique a également confirmé les trois axes clés des efforts de recherche et d'innovation de l'entreprise «Aviation propre», qui permettront d'accroître l'efficacité énergétique et de réduire les émissions des futurs aéronefs et constitueront également l'architecture du programme décennal de l'entreprise commune, axé sur les architectures hybrides et entièrement électriques, les architectures d'aéronefs ultra-efficaces et les technologies de rupture aux fins de la création d'aéronefs fonctionnant à l'hydrogène;
14. salue le fait que Clean Sky mobilise les meilleurs talents et ressources en Europe et qu'elle soit cofinancée et dirigée par l'Union et les grandes entreprises aéronautiques européennes; note qu'elle utilise les compétences et les connaissances fondamentales des meilleurs établissements de recherche et instituts universitaires en Europe dans le domaine de l'aéronautique; souligne que les petites et moyennes entreprises et les chefs de file des sous-secteurs innovants contribueront à façonner de nouvelles chaînes d'approvisionnement prometteuses;
15. se félicite des progrès en cours dans la réalisation de démonstrations en vol de nouvelles architectures et configurations à grande échelle, qui revêtent une importance cruciale, ainsi que dans la mise en place et la démonstration de technologies avancées au niveau des systèmes complets, qui permettent d'améliorer considérablement les performances environnementales et économiques et apportent des avantages essentiels sur le plan de la compétitivité à l'industrie européenne;
16. se félicite que, malgré la crise de la COVID-19, le programme soit entré dans sa phase de mise en œuvre, avec 107 démonstrateurs à l'achèvement, dont 30 % ont été achevés en 2021, et plus de 80 % des objectifs atteints à la fin 2021; relève toutefois que des retards de 6,5 mois en moyenne sont attendus pour un quart des démonstrateurs; suggère que les mesures efficaces qui s'imposent soient prises à l'avenir pour éviter de tels retards;
17. prend acte de l'objectif de haut niveau de l'entreprise commune, tel qu'énoncé dans le règlement (UE) 2021/2085 du Conseil, consistant à étendre et à favoriser l'intégration des chaînes de valeur de la recherche et de l'innovation dans le domaine de l'aviation neutre sur le plan climatique, notamment dans les universités, les organismes de recherche, l'industrie et les PME, ainsi que de la mission déclarée consistant à mettre au point des innovations technologiques de rupture dans le domaine de l'aviation afin de poser les

jalons sur la voie de la réalisation de l'ambition de neutralité climatique de l'Union à l'horizon 2050;

18. salue les progrès réalisés par l'entreprise en matière de R&D en ce qui concerne les technologies de fabrication de moteurs et les carburants durables d'aviation et demande d'intensifier encore la recherche sur les technologies plus écologiques dans le secteur aéronautique, comme l'électrification de l'aviation, mais aussi l'utilisation de l'hydrogène, afin de contribuer à l'écologisation de l'aviation grâce à des progrès technologiques; invite la Commission à prévoir un financement suffisant pour déployer massivement ces nouvelles technologies, notamment au moyen de programmes de modernisation et de renouvellement;
19. souligne l'importance que revêt la consultation avec les parties prenantes privées et publiques afin d'instaurer une coopération sur les questions et les politiques environnementales de manière à garantir une meilleure transition vers une aviation neutre pour le climat;
20. relève avec satisfaction que les résultats des audits ex post en 2021 présentaient un taux d'erreur représentatif de 2,52 % et que le taux d'erreur résiduel correspondant (taux d'erreur subsistant après la mise en œuvre de mesures correctrices résultant des contrôles ex post) était de 1,10 %, bien en deçà de l'objectif de 2 %;
21. se félicite que l'entreprise continue d'appliquer sa stratégie antifraude; engage l'entreprise à suivre les recommandations de l'OLAF afin d'éviter les cas de fraude;
22. encourage l'entreprise à envisager d'intégrer une réduction des émissions autres que le CO₂ dans son portefeuille;
23. propose que le Parlement donne décharge au directeur exécutif de l'entreprise sur l'exécution du budget de l'entreprise pour l'exercice 2021.

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

| | |
|---|--|
| Date de l'adoption | 31.1.2023 |
| Résultat du vote final | +: 39 -: 0 0: 0 |
| Membres présents au moment du vote final | Andris Ameriks, José Ramón Bauzá Díaz, Erik Bergkvist, Izaskun Bilbao Barandica, Ciarán Cuffe, Karima Delli, Anna Deparnay-Grunenberg, Gheorghe Falcă, Isabel García Muñoz, Jens Gieseke, Elsi Katainen, Elena Kountoura, Bogusław Liberadzki, Peter Lundgren, Benoît Lutgen, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Marian-Jean Marinescu, Tilly Metz, Caroline Nagtegaal, Jan-Christoph Oetjen, Philippe Olivier, Dominique Riquet, Vera Tax, Henna Virkkunen, Petar Vitanov, Lucia Vuolo, Roberts Zīle, Kosma Złotowski |
| Suppléants présents au moment du vote final | Sara Cerdas, Ignazio Corrao, Clare Daly, Nicola Danti, Markus Ferber, Maria Grapini, Colm Markey, Beata Mazurek, Ljudmila Novak, Jörgen Warborn |
| Suppléants (art. 209, par. 7) présents au moment du vote final | Achille Variati |

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

| 39 | + |
|-----------|---|
| ECR | Peter Lundgren, Beata Mazurek, Roberts Zīle, Kosma Złotowski |
| ID | Philippe Olivier |
| PPE | Gheorghe Falcă, Markus Ferber, Jens Gieseke, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Benoît Lutgen, Marian-Jean Marinescu, Colm Markey, Ljudmila Novak, Henna Virkkunen, Lucia Vuolo, Jörgen Warborn |
| Renew | José Ramón Bauzá Díaz, Izaskun Bilbao Barandica, Nicola Danti, Elsi Katainen, Caroline Nagtegaal, Jan-Christoph Oetjen, Dominique Riquet |
| S&D | Andris Ameriks, Erik Bergkvist, Sara Cerdas, Isabel García Muñoz, Maria Grapini, Bogusław Liberadzki, Vera Tax, Achille Variati, Petar Vitanov |
| The Left | Clare Daly, Elena Kountoura |
| Verts/ALE | Ignazio Corrao, Ciarán Cuffe, Karima Delli, Anna Deparnay-Grunenberg, Tilly Metz |

| 0 | - |
|---|---|
| | |

| 0 | 0 |
|---|---|
| | |

Légende des signes utilisés:

+ : pour

- : contre

0 : abstention